



Mondercange, le 15 juillet 2019

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 19 juillet 2019

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 19 juillet 2019 l'intervention suivante :

Sous le pli adressé aux invités dans le cadre de la Fête Nationale était glissé le carton d'invitation de la part des membres de la Fabrique d'Église de Mondercange au Te Deum célébré à la même occasion.

Dans ce contexte, il y a lieu de renvoyer à la loi du 13 février 2018 portant entre autres sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, ainsi que sur l'interdiction du financement des cultes par les communes, et supprimant les fabriques d'églises.

Pour nous se posent plusieurs questions :

- par qui ont été supportés les frais de confection et de distribution du carton d'invitation au Te Deum s'étant déroulé dans le cadre de la Fête Nationale ?
- ne faut-il pas pour le moins, l'année qui suit la séparation institutionnalisée de l'État et de l'Église, qualifier d'action indélicata le fait de ne pas disjoindre ostensiblement les invitations séculière et culturelle ?

- l'Échevin représentant le Parti Démocratique, a-t-il marqué son accord à cette façon de procéder ?
- le Collège des Bourgmestre et Échevins, entend-il renoncer à l'avenir à la démonstration publique des connivences qui peuvent exister entre un des partis de la majorité et le culte catholique ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc BIEVER
Marc FANCELLI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK